



L'opinion des Français en matière de protection sociale est régulièrement appréciée au travers de l'enquête barométrique de la Drees. Quatre vagues d'enquêtes, entre 2000 et 2004, permettent ainsi de repérer les évolutions importantes sur différents sujets tels que la santé, le handicap, les politiques familiales ou encore les retraites.

Ainsi, si une très grande majorité de Français ont une appréciation favorable de leur état de santé, ils ont une vision plus mitigée de celui de la population en général, et de son évolution.

Ce pessimisme est plus fréquent chez les femmes. Celles-ci demeurent également plus attentives que les hommes aux facteurs de maintien en bonne santé, notamment les risques liés à la consommation d'alcool et de tabac. Concernant les risques sanitaires, les Français ont au contraire tendance à se montrer de plus en plus optimistes, même si la préoccupation demeure en ce domaine.

L'opinion selon laquelle le système de santé doit être rationalisé semble se diffuser depuis 2002. L'idée de maîtriser les dépenses de santé progresse, notamment par le contrôle du « nomadisme médical ». Toutefois, l'attachement au monopole de la Sécurité sociale et au système de solidarité actuel est fortement réaffirmé.

En matière de dépendance, de plus en plus de Français souhaitent une prise en charge publique et se disent prêts en même temps à épargner en prévision d'une situation de dépendance. Les solutions envisagées pour faire face à la dépendance varient fortement selon l'âge, la catégorie socioprofessionnelle et la proximité à ce type de situation.

La priorité des politiques familiales reste l'harmonisation entre vie familiale et professionnelle, mais les préoccupations liées au logement des familles et à l'autonomie des jeunes progressent.

L'idée d'accorder une priorité aux prestations familiales en faveur des familles modestes est aussi plus souvent mise en avant. Enfin, l'attachement des Français au système de protection sociale reste élevé et se renforce. Ils estiment ainsi que les dépenses de protection sociale ne sont globalement pas excessives, même si certaines économies sont jugées nécessaires. Ils considèrent également que les services publics du secteur sanitaire et social fournissent des prestations de qualité.

Pierre BOISSELOT

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale
Ministère des solidarités, de la santé et de la famille sociale
Drees

L'évolution entre 2000 et 2004 des opinions des Français en matière de santé et de protection sociale

L'enquête barométrique de la Drees a pour objet de suivre de façon périodique les attitudes et les opinions des Français notamment en matière de santé, de famille, de retraite et de protection sociale. Quatre vagues d'enquête ont été réalisées jusqu'ici de 2000 à 2002 et en 2004 auprès d'un échantillon d'environ 4000¹ personnes représentatives des personnes de 18 ans et plus, résidant en France métropolitaine (encadré 1).

La période 2000-2002 a vu l'amélioration d'un certain nombre d'indicateurs économiques et sociaux, avec la reprise d'une période de croissance économique et une diminution sensible du chômage. L'année 2002 marque l'inversion du cycle : la croissance économique se réduit tandis que le chômage augmente entre 2002 et 2004. Le contexte institutionnel a connu par ailleurs des modifications avec le passage à l'euro, et un ensemble de réformes législatives et réglementaires.

1. Les interviews ont eu lieu en face-à-face au domicile des personnes interrogées, sous système CAPI (collecte assistée par ordinateur), sur des échantillons de 4000 individus entre les 11 février et 5 avril 2000, de 4019 individus entre le 27 avril et le 13 juillet 2001, de 3995 personnes entre le 13 mars et le 21 mai 2002 et de 4001 individus entre le 8 mars et le 18 avril 2004.

res (réforme des retraites, annonce de la réforme de l'assurance maladie...).

L'examen comparé des données sur les quatre vagues d'enquête montre de façon générale un tassement de l'optimisme, exprimé par les opinions relatives à l'état de santé des Français, au niveau de vie des retraités à l'avenir, à l'augmentation des inégalités... L'idée que des mesures sont nécessaires pour pallier les ressources limitées du système de protection sociale est également en progression de façon tendancielle.

Les opinions des Français sont globalement assez stables, comme si elles relevaient davantage de phénomènes structurels que de changements conjoncturels. Les quatre vagues d'enquêtes réparties sur cinq années permettent toutefois de mettre en exergue certaines évolutions saillantes, qui, au regard de la précision de l'enquête, apparaissent très significatives.

La santé : une demande forte de prévention et d'information

un état de santé jugé meilleur, grâce aux progrès de la médecine et à une meilleure hygiène de vie

Une grande majorité de Français se déclarent satisfaits de leur état de santé : neuf sur dix estiment qu'ils sont en bonne santé, un jugement qui décroît naturellement avec l'âge. Ils ont toutefois une vision mitigée de l'évolution de l'état de santé de la population en général, seuls 50 % des personnes interrogées (contre 62 % en 2000 et 60 % en 2002) estimant que l'état de santé des Français s'est amélioré au cours des dernières années. 31 % (+5 points depuis 2002) déclarent au contraire qu'il s'est détérioré, révélant un sentiment de pessimisme, notamment de la part des femmes (écart important de 12 points par rapport aux hommes), des employés, des chômeurs, et des ouvriers (écarts respectifs de 23, 22 et 19 points par rap-

port aux « professions libérales et cadres supérieurs ») et des personnes non diplômées (14 points d'écart avec les « bac+2 et plus »). Cette poussée d'inquiétude pourrait en partie être liée à l'émotion suscitée par la canicule de l'été 2003 et les pics de mortalité associés.

les attitudes jugées nécessaires au maintien en bonne santé varient dans les différentes catégories de la population

En 2004, parmi les attitudes proposées « pour rester en bonne

santé »², trois d'entre elles sont plus fréquemment citées comme très importantes : « ne pas fumer » (75 % des personnes), opinion plus répandue chez les femmes (écart de 5 points par rapport aux hommes), les personnes âgées (écart de 14 points entre les « 65 ans et plus » et les « 18-24 ans ») et les professions intermédiaires par rapport aux chômeurs (écart de 15 points). « Ne pas boire » est également cité par 61 % des personnes, mais nettement plus par les femmes que par les hommes (avec un écart exceptionnel de 13 points), et les personnes les plus âgées (écart de

E•1

L'enquête barométrique de la Drees : appréhender les évolutions et l'hétérogénéité des opinions

Les personnes interviewées ont été sélectionnées suivant la méthode des quotas, à partir des données du recensement général de la population de 1999 ou des enquêtes emploi annuelles, par stratification selon le sexe, l'âge, la profession du chef de famille, la taille d'agglomération, la région, le niveau de diplôme et le statut actif / inactif.

Les réponses à une enquête d'opinion sont par nature très sensibles à la façon dont sont formulées les questions ou à d'autres facteurs comme leur place dans le questionnaire. La publication de résultats en « niveaux » n'a donc qu'un intérêt limité et peut même conduire à des interprétations hâtives, voire erronées. Au contraire, le caractère « barométrique » de l'enquête réalisée par BVA procure une information pertinente sur la manière dont les opinions évoluent dans le temps alors même que la formulation des questions et l'organisation du questionnement restent les mêmes d'une vague d'enquête à l'autre. Les résultats de l'enquête barométrique apparaissent assez peu sensibles à la conjoncture ce qui incite à penser qu'elle rend principalement compte d'évolutions structurelles. Statistiquement en première approximation, une évolution dans le temps n'a été considérée comme significative qu'à partir d'un seuil de variation de 4 %.

Certaines questions nouvelles ont été traitées afin, pour cette année, de faire ressortir l'hétérogénéité des réponses selon les caractéristiques socioculturelles des populations.

Celles-ci, en effet, ont une influence sensible sur les opinions exprimées par les interviewés. Certaines de ces caractéristiques sont d'ailleurs en partie liées : ainsi, l'appartenance à la catégorie socioprofessionnelle des « cadres supérieurs, professions libérales », la perception d'un revenu de niveau élevé et la détention de diplômes « bac+2 et plus » sont des caractéristiques significativement corrélées. Les analyses antérieures (Forsé, Parodi) ont conduit à privilégier, comme facteurs explicatifs, l'âge, le sexe, la profession, le niveau de diplôme de l'interviewé ainsi que le fait qu'il soit bénéficiaire du RMI ou d'allocations de chômage ou que l'interviewé lui-même ou un membre de sa famille soit spécifiquement concerné par la question posée (handicap, dépendance, présence d'enfants). D'autres caractéristiques telles que le niveau de revenus n'ont été prises en considération que de façon secondaire.

La catégorie socioprofessionnelle est celle de la personne interrogée, qu'elle soit ou non « chef de famille ». Les revenus déclarés par les personnes interrogées sont les revenus mensuels nets du ménage, comprenant les salaires et les revenus de transfert, allocations et pensions.

2. Le libellé de la question a été modifié en 2004 de la façon suivante. « Je vais vous citer un certain nombre de choses qui peuvent aider à rester en bonne santé. Pour chacune d'entre elles dites-moi si elle vous paraît [« plutôt indispensable, préférable ou pas indispensable » (texte avant 2004) ; « importante (très ou assez importante) ou non (peu ou pas importante) » (texte en 2004)] , pour rester en bonne santé » ?

22 points entre les tranches d'âge extrêmes). « Surveiller son alimentation » est aussi mis en avant par 55 % des personnes interrogées, notamment par les femmes (avec un écart important de 9 points par rapport aux hommes) et les personnes âgées (écart de 13 points entre les « 65 ans et plus » et les « 18-24 ans ») [graphique 1].

Ces différences d'opinions reflètent les comportements tels qu'ils ressortent du Baromètre santé 2000 du CFES et de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) réalisée chaque année par l'Insee. Dans ces deux enquêtes, le tabagisme des adultes demeure plus fréquent pour les hommes que pour les femmes tout comme la consommation de boissons alcoolisées. Toujours d'après EPCV 2001, les femmes surveillent davantage leur alimentation, et se pèsent plus souvent que les hommes. De même, le baromètre nutrition observe que les femmes sont plus préoccupées que les hommes par la « valeur santé de l'alimentation ».

Enfin, le fait de « ne pas avoir de problèmes professionnels », ni de

« problèmes familiaux », ainsi que de « faire du sport » sont considérés comme facteurs très importants de maintien en bonne santé par 45 % des Français et « se faire suivre régulièrement par un médecin » l'est par 36 % d'entre eux.

une assez grande satisfaction en matière d'information

L'amélioration de l'information en matière de santé semble largement reconnue par la population. Les trois quarts des Français estiment en effet, avec constance depuis quatre ans, que « l'on est de mieux en mieux informé sur ce qui se passe en matière de santé ». Cette opinion est davantage affirmée par les plus âgés (écart de 16 points entre les « 65 ans et plus » et les « 18-24 ans ») mais moins par les chômeurs (8 points en dessous de la moyenne). Les deux tiers des Français pensent en revanche que « les médias ont tendance à exagérer les problèmes en matière de santé publique » (+5 points en 4 ans), les « professions libérales, cadres supérieurs » et les « professions intermédiaires » étant les moins critiques sur ce point (11 points en dessous de la moyenne). La moitié des Français déclare également, sans évolution notable entre 2000 et 2004, « qu'il y a trop d'informations en matière de santé et c'est trop compliqué pour que l'on puisse maintenant avoir une opinion ». C'est le cas pour les plus âgés (écart de 13 points entre les tranches d'âge extrêmes), les ouvriers (7 points au-dessus de la moyenne) et les personnes les moins diplômées (25 points d'écart entre les « sans diplôme » et les « bac +2 et plus »). De moins en moins de Français déclarent n'avoir « confiance qu'en ce que dit son médecin » (46 % mais -5 points en 4 ans). Cette opinion est surtout répandue chez les personnes âgées (écart très important de 28 points entre les « 65 ans et plus » et les « 18-24 ans ») et les moins diplômés (écart très important de 30 points entre les « non diplômés » et les « bac + 2 et plus »).

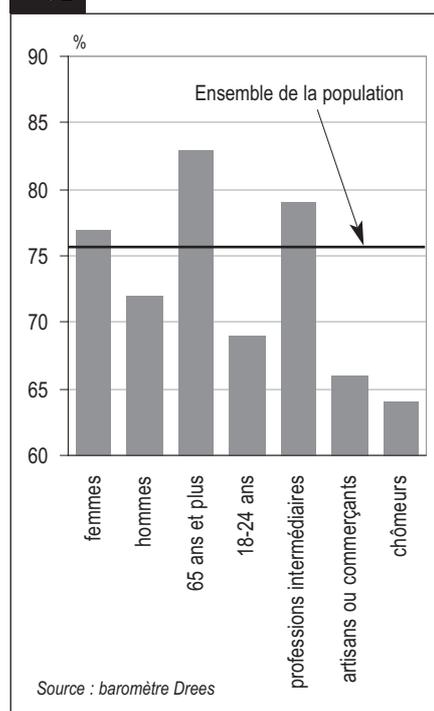
la préoccupation demeure vis-à-vis des risques sanitaires

Quelques idées fortes caractérisent l'opinion des Français vis-à-vis des risques sanitaires. « Le risque zéro n'existe pas » pour une proportion croissante et considérable d'entre eux (94 % en 2004, +8 points en quatre ans), même si 74 % déplorent « qu'on ne contrôle plus ce que l'on a dans son assiette et que cela aura des conséquences graves à terme ». Ce jugement est exprimé de façon stable et homogène, à l'exception des agriculteurs et des « professions libérales et cadres supérieurs » qui se situent respectivement 10 et 9 points en dessous de la moyenne.

68 % des Français (-5 points en 4 ans) déclarent toutefois que « s'il y a des crises sanitaires, c'est parce que l'État ne contrôle pas suffisamment ce qui se passe ». Les personnes les moins diplômées penchent pour cette opinion (écart de 19 points entre les « non diplômés » et les « bac +2 et plus »). Agriculteurs et ouvriers s'opposent (respectivement 25 points en dessous et 9 points au dessus de la moyenne) sur ce sujet.

Paradoxalement, un sentiment d'amélioration progresse : 52 % des Français (+5 points en quatre ans) affirment que « l'on exagère les problèmes, malgré ce que l'on dit, cela va quand même mieux qu'avant ». Cette opinion est surtout affirmée par les agriculteurs (situés 19 points au-dessus de la moyenne). Les hommes semblent sur ce sujet plus optimistes que les femmes (avec un écart marqué de 10 points). 37 % des Français (opinion stable depuis 2000) pensent que « les aliments sont en moyenne de meilleure qualité qu'auparavant », les femmes étant là encore moins optimistes que les hommes (écart important de 7 points par rapport aux hommes). Les agriculteurs et les « professions libérales et cadres supérieurs » sont les plus optimistes (respectivement 12 et 7 points au-dessus de la moyenne), probablement en partie parce que les premiers participent à la production des aliments et que les seconds disposent

G 01 ne pas fumer est très important pour rester en bonne santé



de revenus leur facilitant l'accès à des aliments de meilleure qualité.

**la régulation et la préservation
du système de santé :
une priorité forte pour toutes
les catégories de population**

Deux tiers des Français (sans évolution notable depuis 4 ans) ont le sentiment que « *tout le monde peut être soigné quel que soit son revenu* ».

En revanche, près de six Français sur dix perçoivent des différences en fonction du revenu et du lieu d'habitation, à la fois dans l'accès aux soins et dans la qualité des soins prodigués (encadré 2). Une majorité de Français continue de considérer qu'une politique de limitation des dépenses de santé ne peut pas avoir d'objectifs uniquement budgétaires, mais les points de vue apparaissent plus nuancés que par le passé. 68 % des

Français estiment ainsi que « *dans un pays développé, il est normal que l'on dépense de plus en plus pour la santé* » contre 75 % en 2000 et 73 % en 2002. De même, 62 % des Français, soit une baisse de 10 points par rapport à la période 2000-2002 pensent que « *qu'il n'y a pas de raison de limiter les dépenses car la santé n'a pas de prix* », les ouvriers étant beaucoup plus réticents que les « professions libérales et cadres supérieurs » à limiter les dépenses de santé (écart de 19 points). Si l'augmentation des dépenses de santé est encore largement considérée comme légitime, 82 % des Français estiment que « *les dépenses de santé sont trop élevées car le système n'est pas bien géré* ». Toutefois, cela ne remet pas à leurs yeux en cause le système existant : de moins en moins de Français jugent ainsi que « *s'il n'y avait pas le monopole de la Sécurité sociale, ça marcherait mieux* » (28 % en 2000, 20 % en 2004).

Interrogés sur les mesures qu'ils retiendraient pour réduire le déficit de l'assurance maladie, les Français citent d'abord le fait que « *de ne pas rembourser les consultations pour les gens qui vont consulter plusieurs médecins pour la même chose* » (55 % des personnes interrogées). L'évolution sur ce point de l'opinion en quatre ans est considérable (+22 points par rapport à 2000, et +28 points par rapport à 2002), cette mesure est désormais la première préconisée, particulièrement par les personnes les plus âgées (écart important de 16 points entre les « 65 ans et plus » et les « 18-24 ans »). À l'inverse, les bénéficiaires du RMI soutiennent peu cette idée (15 points en dessous de la moyenne).

Les autres solutions proposées sont rarement citées en premier : « *La limitation du remboursement de la Sécurité sociale pour certaines prestations* » connaît un net recul depuis deux ans (-25 points), cette mesure ayant la faveur des plus jeunes (10 points d'écart entre les « 18-24 ans » et les « 65 ans et plus »). La formulation de la question a toutefois été modifiée en 2004 : la limitation de

E•2

**Depuis deux ans, un certain pessimisme a gagné l'opinion
et la représentation des inégalités a varié**

En 2004, 60 % des Français se disent optimistes pour eux même quand ils pensent à l'avenir (-9 points en 4 ans), 34 % des Français seulement se disent optimistes pour leurs enfants et les générations futures (-16 points en 4 ans). Dans les deux cas, l'optimisme diminue avec l'âge et augmente avec le niveau de revenu du foyer et le niveau de diplôme de l'interviewé.

La hiérarchie des problèmes dont il « faut s'occuper en France, en priorité » s'inverse par rapport à 2002 et se rapproche des niveaux observés en 2000. Le chômage repasse en tête (pour 39 % des Français, +10 points par rapport à 2002), la « délinquance, l'insécurité » passe en troisième position (13 % des Français, -21 points par rapport à 2002) ; elle est dépassée désormais par la « pauvreté, l'exclusion » (pour 19 % des Français, sans changement notable depuis 4 ans). Les classements des priorités entre « le chômage » et « la pauvreté, l'exclusion » s'inversent selon le sexe, l'âge et le niveau de diplôme, les hommes, les jeunes, les non diplômés plaçant le chômage en tête.

Si en 2004, 72 % des Français (+4 points en quatre ans) répondent qu'ils trouvent la société française « plutôt injuste », ce sentiment est plus fort pour les ouvriers, les bénéficiaires du RMI et les divorcés (entre 7 et 9 points au dessus de la moyenne).

77 % des personnes interrogées (+9 points en quatre ans) pensent que « qu'il faut réformer la société française sur certains points tout en conservant l'essentiel ». Cette opinion est portée, nettement plus que la moyenne, par les plus diplômés, les foyers aux revenus les plus élevés et les agriculteurs.

7 % des Français seulement pensent que les inégalités ont plutôt diminué, 16 % qu'elles sont restées stables et a contrario, 73 % d'entre eux (+4 points par rapport à 2000, mais +8 points par rapport à 2002) ont le sentiment qu'elles ont plutôt augmenté en France au cours des cinq dernières années. 69 % des Français (+10 points depuis 2002) pensent que les inégalités vont plutôt augmenter dans l'avenir, 13% qu'elles resteront stables et 12 % qu'elles diminueront.

Les inégalités perçues comme « les plus répandues dans la société française » sont d'abord les inégalités de revenus (pour 59 % des Français, -8 points en quatre ans), suivies de loin par les inégalités de logement (31% des Français, +5 points en quatre ans) et par les inégalités « par rapport au fait d'avoir un emploi » (28 % des Français, opinion stable par rapport à 2000).

En 2004, les inégalités d'accès aux soins (pour 37 % des Français, +6 points en quatre ans) sont considérées comme les moins acceptables suivies de près par les inégalités de revenus (pour 35 % des Français, -11 points en quatre ans) et de logement. Enfin, même si seulement 20 % des Français les considèrent comme les plus répandues, les inégalités liées à l'origine ethnique sont jugées inacceptables par 27 % des Français (+4 points en quatre ans).

En %

	Inégalités les plus répandues				Inégalités les moins acceptables			
	2000	2001	2002	2004	2000	2001	2002	2004
de revenus	67	66	65	59	46	46	44	35
de logement	26	31	33	31	30	31	36	34
par rapport au fait d'avoir un emploi	28	19	22	28	25	19	18	23
liées à l'origine ethnique	16	16	17	20	23	22	25	27
d'accès aux soins	16	17	16	17	31	30	32	37

Source : baromètre Drees

remboursement n'était envisagée de 2000 à 2002 que pour les médicaments.

Le fait de « mieux rembourser les gens qui vont voir leur médecin de famille avant de consulter un spécialiste » est préconisée en premier par 12 % des personnes interrogées. Vient ensuite, pour 8 % d'entre elles, l'idée « d'encadrer les revenus des médecins ».

En cas de diminution des remboursements de certaines prestations par la Sécurité sociale, 45 % des Français, dont les « artisans ou commerçants » et les chômeurs (respectivement 8 et 7 points au dessus de la moyenne) disent qu'ils essaieraient de limiter leurs dépenses de soins, à la différence des « professions libérales et cadres supérieurs » (15 points en dessous). Les non diplômés le feraient davantage que les plus diplômés (16 points d'écart entre les niveaux extrêmes).

38 % des Français préféreraient pour leur part payer « une cotisation plus élevée pour leur mutuelle ou assurance complémentaire pour maintenir le niveau de remboursement global », en particulier les « professions libérales et cadres supérieurs » (8 points au-dessus de la moyenne). Ceux-ci accepteraient plus volontiers que les ouvriers une « baisse des remboursements en payant de leur poche » (écart de 10 points).

Le principe de base de solidarité de l'assurance maladie est en outre soutenu par une forte majorité des personnes interrogées (73 %)³. 5 % seulement opteraient pour un changement drastique⁴, et 21 % pour un changement moins brutal⁵.

63 % des personnes interrogées souhaitent « maintenir tous les petits hôpitaux de proximité même si cela coûte cher ». Cette proposition reçoit davantage l'assentiment des personnes non diplômées (21 points d'écart par rapport aux « bac +2 et plus ») et, logiquement, des agriculteurs que des « professions libérales et cadres

supérieurs » (21 points d'écart). Les partisans du maintien de tous les petits hôpitaux sont proportionnellement plus nombreux dans les zones rurales et les agglomérations de moins de 20 000 habitants que les habitants des agglomérations de 100 000 habitants et plus (15 points d'écart) mais les habitants de l'agglomération parisienne se situent juste en dessous de la moyenne. Par ailleurs, 34 % des Français disent préférer la fermeture « des petits hôpitaux où la sécurité n'est pas assurée à condition de pouvoir accéder rapidement aux grands établissements ».

La dépendance : une prise en charge publique attendue, mais une opinion partagée sur les solutions à adopter

Davantage de Français estiment désormais qu'il incombe à l'État de prendre en charge la dépendance (45 %, soit un gain de 6 points en quatre ans). Des sept autres acteurs envisagés par l'enquête, aucun n'est souvent cité. « Les familles des personnes concernées », citées en deuxième position sont ainsi mises en avant par 17 % des Français. « Les caisses de retraite », les « collectivités locales » et les « caisses d'assurance maladie » ne sont ensuite mentionnées que par 8 à 10 % des Français.

Si une cotisation spécifique devait être créée pour couvrir le risque dépendance, 46 % des Français souhaiteraient qu'elle ne soit supportée que par ceux qui le veulent : cette opinion est davantage soutenue par les femmes que par les hommes (écart de 6 points), par les plus jeunes (écart de 11 points entre les tranches d'âge extrêmes), et par les « employés » (avec un écart sensible de 13 points par rapport aux « professions libérales et cadres supérieurs »).

33 % des Français la souhaiteraient au contraire obligatoire pour tous, notamment les hommes (écart

considérable de 10 points avec les femmes), et les « professions libérales et cadres supérieurs » (écart de 19 points avec les « professions intermédiaires»). 17 % des Français pensent enfin qu'elle ne devrait devenir obligatoire qu'à partir d'un certain âge.

Enfin, 68 % des Français (+5 points en quatre ans) seraient « prêts à épargner davantage en prévision d'une éventuelle situation de dépendance ». Cette disposition à épargner diminue légèrement avec l'âge (écart de 6 points entre les « moins de 35 ans », et les « plus de 35 ans ») et augmente avec le niveau de diplôme (les écarts étant respectivement de 13 et 9 points entre les titulaires du baccalauréat et les « bac +2 et plus » par rapport aux non diplômés).

une diversité de solutions envisagées

Les quatre solutions proposées par le questionnaire face à la dépendance d'un parent proche sont globalement citées dans des proportions similaires, mais avec une répartition très différente selon les catégories socioprofessionnelles. Cependant, le maintien à domicile de la personne dépendante, dans ses différentes déclinaisons, est privilégié par 76 % des Français.

La proposition « Vous feriez en sorte de pouvoir vous en occuper à son domicile » est retenue par 27 % des personnes, mais beaucoup plus par les agriculteurs que par les « professions libérales et cadres supérieurs » (écart de 17 points). La deuxième solution proposée « Vous l'accueilliez chez vous » reçoit l'assentiment de 25 % des Français, mais beaucoup plus des ouvriers et des chômeurs que des « professions libérales et cadres supérieurs » (écarts respectifs de 14 et 19 points) et des non diplômés que des plus diplômés (écart de 12 points). Les personnes qui déclarent une « pratique religieuse régulière » préconisent aussi davan-

3. proposition : « il faut maintenir le système de solidarité actuel »

4. proposition : « il faut que les personnes qui risquent de coûter plus cher à l'assurance maladie payent des cotisations plus élevées »

5. proposition : « il faut maintenir une solidarité forte seulement avec les personnes atteintes de maladies graves »

tage cette option (8 points au dessus de la moyenne). La troisième proposition « Vous consacreriez une partie de votre revenu à lui payer des aides de manière à ce qu'il reste à son domicile » est quant à elle retenue par 24 % des Français, les « professions libérales et cadres supérieurs » envisageant cette solution beaucoup plus souvent (23 points au-dessus de la moyenne).

La quatrième solution « Vous le placeriez dans une institution spécialisée » apparaît en relative progression (+5 points en quatre ans). Tout en demeurant très minoritaire, elle recueille désormais l'approbation de 19 % des personnes.

Le fait de connaître une personne dépendante modifie quelque peu les choix exprimés : l'éventualité du placement dans une institution est plus souvent citée contrairement à l'accueil chez soi. Toutefois, les trois quarts des personnes dans cette situation optent toujours pour le maintien à domicile (graphique 2). 55 % des interviewés approuvent l'accueil « chez eux » quand la personne dépendante s'y trouve déjà, tandis que 39 % d'entre eux approuvent le placement en établissement quand la personne dépendante y réside.

44 % des individus interrogés, soit une augmentation de 5 points en quatre ans, déclarent en outre envisageable, l'idée de vivre eux mêmes en établissement pour personnes âgées. C'est notamment l'opinion des personnes les plus âgées (écart de 10 points entre les plus et les moins de 35 ans).

L'attente sociale est forte dans le domaine du handicap

Quelques questions, nouvelles en 2004, montrent par ailleurs une attente forte concernant la prise en charge du handicap, par l'État en particulier (tableau 1).

48 % des gens pensent que « la société actuelle fait des efforts pour intégrer les personnes handicapées », contre 50 % qui considèrent qu'elle n'en fait pas. Le jugement positif émane plutôt des hommes et des jeu-

nes de « 18-24 ans » à l'inverse des personnes qui mentionnent la présence « d'une personne handicapée dans la famille ».

90 % des Français pensent qu'il « faut aider les personnes handicapées à travailler quelle que soit leur incapacité », et parmi ceux-ci, 45 % estiment qu'on peut améliorer l'accès à l'emploi des personnes handicapées en « obligeant les employeurs à recruter un nombre minimum de personnes handicapées ». Cette idée a peu de succès auprès des agriculteurs et des « artisans ou commerçants » (respectivement 23 et 18 points en dessous de la moyenne), qui semblent plus réceptifs à des incitations financières (respectivement 44 et 50 %, contre 34 % pour la moyenne). Les agriculteurs se montrent aussi partisans de « développer les lieux de travail exclusivement réservés aux personnes handicapées » (à 35 % contre 20 % pour la moyenne nationale). Les plus diplômés se montrent plus favorables aux incitations, les personnes les moins diplômées (écart de 11 points avec les plus diplômés), aux lieux de travail protégés.

T • 01 selon vous, qui doit prendre en charge les personnes handicapées ?

	En premier	En deuxième	Total des citations
L'État	63	16	79
Les caisses d'assurance maladie	11	18	29
Les collectivités locales	10	36	46
Les familles	9	10	19
Les associations	3	9	12
Les compagnies d'assurance	3	9	12
NSP	1	2	1
	100	100	

Source : baromètre Drees

58 % des Français préfèrent réserver l'aide financière destinée à compenser les surcoûts liés au handicap « uniquement aux personnes disposant de faibles revenus ». 37 % souhaitent au contraire accorder l'aide « à toutes les personnes se trouvant dans cette situation quel que soit leur niveau de revenu », et les individus qui font état de la présence « d'une personne handicapée dans la famille » y sont un peu plus favorables que la moyenne.

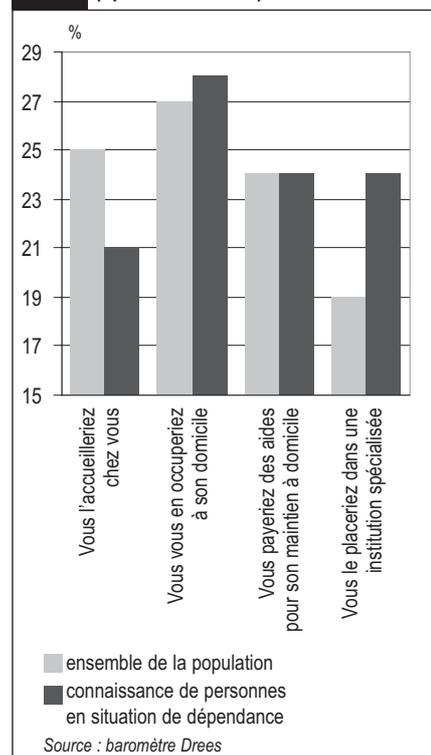
Pour 91 % des Français, il est normal que le montant de l'allocation aux adultes handicapés soit supérieur au RMI. Seuls les bénéficiaires du RMI (8 points au dessus de la moyenne) et les jeunes (4 points au dessus de la moyenne pour les « 18-24 ans ») se démarquent en préférant un peu plus souvent des montants identiques.

Famille et politiques familiales : des souhaits axés sur l'aide aux familles modestes et l'autonomie des jeunes

une demande croissante d'harmonisation entre vie professionnelle et vie familiale

Interrogés sur les priorités de la politique familiale, les enquêtés souhaitent en premier lieu « une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle » (pour 36 % des personnes, +5 points en quatre ans). Cette orientation est plus souvent souhaitée par les femmes (écart très

G • 02 si l'un de vos parents proches devenait dépendant, que feriez-vous? (opinions en 2004)



important de 9 points par rapport aux hommes), les parents de jeunes enfants, les personnes travaillant à temps partiel, les foyers à hauts revenus, les membres d'organisations syndicales.

L'objectif consistant à « *permettre aux familles de mieux se loger* » arrive en deuxième position (pour 29 % des personnes) mais progresse fortement (+8 points en quatre ans). Cette opinion est plus particulièrement le fait des jeunes (9 points d'écart entre les « moins et plus de 35 ans »), des parents de très jeunes enfants, des chômeurs et des locataires.

« *Rendre les jeunes de plus de 20 ans plus autonomes à l'égard de leurs familles* » est par ailleurs souhaité par 14 % des personnes, surtout par les jeunes eux mêmes (8 points au dessus de la moyenne pour la tranche des « 18-24 ans ») et les ouvriers (8 points au dessus de la moyenne).

Seulement 9 et 10 % des Français considèrent enfin le fait de « *rapprocher les niveaux de vie des familles avec enfants des personnes sans enfant* » et de « *soutenir la natalité* » comme des objectifs prioritaires. Cependant, les personnes qui déclarent une « *pratique religieuse régulière* » préconisent de soutenir la natalité plus fréquemment que la moyenne (7 points au dessus).

une priorité accordée à des prestations familiales en faveur des familles modestes

50 % des personnes interrogées estiment désormais que les « *familles qu'il faut aider* » en premier lieu sont « *les familles aux revenus les plus modestes* » (+4 point en quatre ans, et +8 points depuis 2002). L'aide aux familles monoparentales (18 % des interviewés) arrive désormais en deuxième position. Elle est souhaitée particulièrement par les femmes (7 points d'écart par rapport aux hommes), les « 25-34 ans », les divorcés et les parents de très jeunes enfants. L'aide aux familles nombreuses est quant à elle évoquée par 10 % des personnes, notamment par les femmes aux foyers, les parents de familles

nombreuses, les interviewés qui déclarent une « *pratique religieuse régulière* » et les bénéficiaires du RMI.

davantage d'autonomie souhaitée pour les jeunes par rapport à leur famille

Faciliter leur sortie de l'univers familial est désormais considéré comme une orientation prioritaire des politiques en faveur des jeunes. « *Renforcer les dispositifs d'insertion et de formation des jeunes sans emploi et sans qualification* » est la mesure la plus souvent préconisée en premier (par 51 % des individus, +14 points en quatre ans). Cette idée est particulièrement appréciée par les « *professions libérales et cadres supérieurs* » et les agriculteurs (respectivement 12 et 10 points au-dessus de la moyenne) mais peu par les jeunes eux mêmes (18 points en dessous de la moyenne pour les « 18-24 ans »). « *Renforcer les aides au logement pour les jeunes* » est la seconde mesure préconisée (par 19 % des personnes, chiffre stable sur quatre ans), notamment par les jeunes eux-mêmes (13 points au-dessus de la moyenne pour les « 18-24 ans ») [graphique 3]. « *Prolonger les allocations familiales au-delà de 20 ans* » n'est plus cité que par 14 % des personnes (-9 points en quatre ans).

modes de garde des jeunes enfants, entre accueil collectif et garde parentale

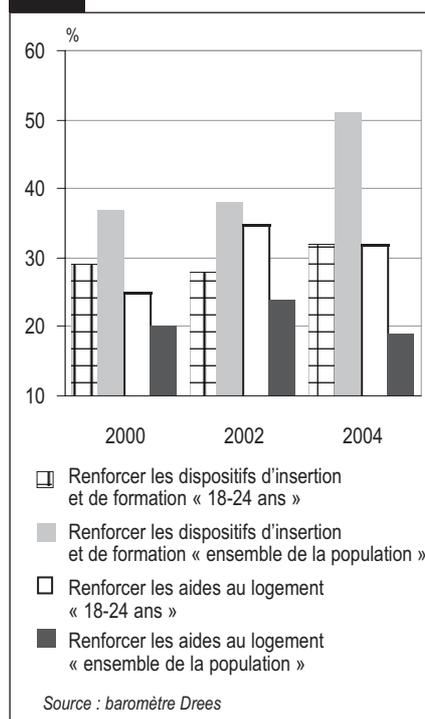
44 % des Français (-5 points en quatre ans) estiment que « *développer conjointement les services d'accueil des enfants et aménager le temps de travail des parents* » est la meilleure solution en ce qui concerne les enfants en bas âge. C'est notamment l'avis des jeunes (écart de 11 points entre les tranches d'âge extrêmes), des « *professions libérales et cadres supérieurs* » et des « *professions intermédiaires* » (10 points au dessus de la moyenne) ainsi que des plus diplômés (écart de 18 points entre les niveaux extrêmes).

La deuxième proposition (« *favoriser l'arrêt d'activité de l'un des deux parents, pendant la période où les enfants sont en bas âge* ») est toutefois en nette progression et est soutenue maintenant par 37 % des Français (+8 points en quatre ans), de façon symétrique par les plus âgés (écart de 9 points entre les tranches d'âge extrêmes) et les moins diplômés (écart de 16 points entre les niveaux extrêmes). Elle l'est aussi par les femmes au foyer (9 points au dessus de la moyenne) et par les familles comptant au moins 3 enfants (6 points au dessus de la moyenne).

« *Améliorer le nombre et la qualité des services d'accueil des enfants hors domicile* » apparaît enfin comme la meilleure solution pour 17 % des Français, notamment les « *artisans ou commerçants* » (7 points au dessus de la moyenne) et les habitants de l'agglomération parisienne (10 points au dessus de la moyenne).

Toujours en ce qui concerne la garde des enfants, l'idée que « *les hommes doivent bénéficier d'aménagements du temps de travail au même titre que les femmes* » progresse. Elle est mentionnée par 55 % des Français

G
03 actions à mener en priorité pour les jeunes selon l'âge des répondants



(+7 points en quatre ans), davantage par les femmes (écart de 9 points avec les hommes), et par les plus jeunes (écart de 14 points entre les moins et les plus de 35 ans). Il en est de même pour les « professions libérales et cadres supérieurs » et les « professions intermédiaires » (12 points au dessus de la moyenne), les plus diplômés (écart de 11 points entre les niveaux extrêmes) et les membres d'organisations syndicales (8 points au dessus de la moyenne).

Enfin, 52 % des Français jugent la durée du congé maternité suffisante, notamment les hommes (10 points de plus que les femmes), les jeunes (13 points d'écart entre les moins et plus de 35 ans), et les personnes qui n'ont pas d'enfant de moins de 18 ans (13 points d'écart par rapport aux parents d'enfants de moins de 18 ans). 39 % des Français jugent au contraire cette durée trop courte, avec des écarts très prononcés : les femmes se situent 14 points au dessus des hommes et les personnes n'ayant pas d'enfant, 18 points en dessous des parents d'enfants de moins de 18 ans.

45 % des personnes, et particulièrement les ouvriers (15 points au dessus de la moyenne), les parents de très jeunes enfants (12 points au dessus de la moyenne) pensent que le congé de paternité est « avant tout une mesure qui permet d'aider la mère au moment de la naissance ». 33 % estiment que cette mesure « favorise l'implication du père », notamment les femmes (9 points d'écart avec les hommes). La mesure est enfin jugée comme « liée à l'évolution des mœurs » par une minorité de répondants (13 %) ou comme « revenant à augmenter le nombre de jours de congés » (8 %).

Retraite : un âge « idéal » de départ en retraite inférieur à l'âge « probable »

L'âge idéal cité pour le départ à la retraite est passé de 56 ans en moyenne en 2002 à 58 ans en 2004. Il s'agit sans doute d'une conséquence du débat sur la réforme des retraites.

En 2004, les réponses relatives à cet âge idéal se concentrent à parts presque égales sur les tranches d'âge

« 55-59 ans » (35 % des Français, stable sur quatre ans) et « 60-64 ans » (38 % mais +9 points en quatre ans, +7 points depuis 2002). On observe une baisse très importante des départs souhaités dans la tranche « 50-54 ans » (9 %, soit -11 points en quatre ans). Un départ à la retraite entre 60 et 64 ans est quant à lui privilégié par les plus de 35 ans (8 points d'écart avec « les moins de 35 ans »), l'inclination augmentant alors régulièrement avec l'âge des répondants. Elle l'est aussi par les agriculteurs (20 points au dessus de la moyenne).

L'âge de départ à la retraite que les personnes interrogées (retraités exclus) indiquent comme probable est en moyenne de 63 ans en 2004. Les réponses se concentrent sur les tranches « 60-64 ans » (34 % des Français) et « 65 ans et plus » (41 %). Seuls 9 % des Français pensent pouvoir partir entre 55 et 59 ans. Le taux de non-réponse (14 %) est par ailleurs plus élevé que pour l'âge idéal (6 %). Les évolutions par rapport à 2000 sont faibles (tableau 2).

Les plus jeunes, pour qui l'âge idéal de départ en retraite est plus précoce, s'attendent à devoir liquider leur retraite plus tardivement : 51 % des « plus de 35 ans », contre 37 % des « moins de 35 ans », pensent partir en retraite avant 65 ans. Les agriculteurs, les chômeurs et les employés se caractérisent par des anticipations de départ relativement précoces (écarts respectifs de 18, 16 et 15 points à la moyenne) contrairement aux « professions libérales et

cadres supérieurs » : 39 % seulement d'entre eux (contre 45 % pour la moyenne nationale) pensent partir en retraite avant 65 ans. Les personnes les moins diplômées s'attendent en général à partir en retraite plus tôt que les plus diplômées : 38 % seulement des « bac +2 et plus » pensent partir en retraite avant 65 ans, contre 51 % parmi les « non-diplômés ». Les membres d'organisations syndicales se distinguent dans la mesure où ils sont 63 %, (soit 18 points au dessus de la moyenne) qui pensent partir en retraite avant 65 ans. Les hommes s'attendent à liquider leur droit à la retraite plus tôt que les femmes : 49 % (contre 42 % chez les femmes) envisagent pouvoir le faire avant 65 ans.

Entre 2002 et 2004, tous les salariés et les « indépendants sans salariés » révisent nettement à la hausse leurs pronostics d'âge de départ en retraite. La réforme des retraites démarrée en 2003, semble avoir modifié les anticipations. Néanmoins les pronostics des salariés du secteur public demeurent orientés vers un départ plus précoce que ceux de leurs collègues du secteur privé (tableau 3).

un départ plus précoce pour les personnes ayant commencé à travailler jeunes

Parallèlement, l'idée qu'il « est normal que tout le monde parte à la retraite au même âge » diminue fortement : seuls 10 % des Français la partagent désormais, soit un recul de 28 points en quatre ans, baisse concentrée sur la période récente

8

T • 02 dans l'idéal, à quel âge souhaiteriez-vous ou auriez-vous aimé prendre votre retraite ? et à quel âge, d'après vous, pourriez-vous prendre votre retraite ?

En %

	Avant 50 ans		De 50 à 54 ans		De 55 à 59 ans		De 60 à 64 ans		65 ans et plus		NSP		Ensemble	
	Age idéal	Age probable	Age idéal	Age probable	Age idéal	Age probable	Age idéal	Age probable	Age idéal	Age probable	Age idéal	Age probable	Age idéal	Age probable
2000	5	1	20	3	34	11	29	32	6	41	6	12	100	100
2001	4	1	14	3	39	11	31	33	6	40	6	12	100	100
2002	4	1	15	3	36	12	31	34	7	38	7	12	100	100
2004	2	1	9	1	35	9	38	34	10	41	6	14	100	100

Source : baromètre Drees

T • 03 à quel âge, d'après vous, pourrez-vous prendre votre retraite ?

	En %			
	2002		2004	
	Avant 60 ans	Avant 65 ans	Avant 60 ans	Avant 65 ans
Salariés du secteur public	29	73	23	65
Salariés du secteur privé	18	64	10	49
Indépendant sans salariés	18	64	8	49

Champ : non retraités, non-réponses exclues, calculs Drees
Source : baromètre Drees

entre 2002 et 2004⁶. 89 % des Français (+33 points depuis 2002) estiment au contraire que « les personnes qui ont commencé à travailler plus jeunes doivent avoir la possibilité de partir en retraite plus tôt ». Les opinions s'affermissent puisque le taux de « non réponse » passe de 6 à 1 % en quatre ans.

L'opinion reste toutefois très partagée quant aux solutions préférées « pour préserver le système de retraite par répartition tel qu'il existe » (tableau 4), la seule évolution notable concernant l'augmentation des cotisations pesant sur les salariés (+8 points en quatre ans).

Les femmes et les personnes les plus âgées penchent plus pour l'allongement de la durée de cotisation, les hommes pour l'augmentation des cotisations pesant sur les salariés tandis que les « artisans ou commerçants », craignant sans doute un effet de contagion y sont davantage opposés (15 points au dessus de la moyenne). Les chômeurs accepteraient quant à eux plus que la moyenne (6 points d'écart) un recul de l'âge de la retraite.

Les bénéficiaires du RMI, les « artisans ou commerçants » et les membres d'organisations syndicales⁷ (respectivement 10, 9 et 8 points au dessus de la moyenne) se distinguent dans leur rejet de toute solution au contraire des « 18-24 ans » (8 points en dessous de la moyenne).

La majorité (51 %) des personnes interrogées considèrent « qu'il faut garder le système actuel fondé sur la répartition, en le réformant » (tableau 5). Cette opinion est surtout soutenue par les personnes plus âgées (12 points d'écart entre les « plus et moins de 35 ans »), les membres d'organisations syndicales (19 points au dessus de la moyenne), les salariés du secteur public, les « professions libérales et cadres supérieurs » et les « professions intermédiaires » (respectivement 9, 8 et 6 points au dessus de la moyenne). L'idée « d'ajouter un complément d'assurance ou d'épargne individuelle » (45 % de partisans) est symétriquement rejetée par les personnes de plus de 35 ans, les salariés du secteur public et les membres d'organisations syndicales.

T • 04 parmi les solutions suivantes pour préserver le système de retraite par répartition tel qu'il existe, laquelle a votre préférence ?

	En %			
	2000	2001	2002	2004
allongement de la durée de cotisation	24	23	23	25
Augmentation des cotisations pesant sur les salariés	16	20	22	24
recul de l'âge de la retraite	18	19	20	19
Diminution des pensions versées aux retraités	6	4	4	4
Aucune	NP	NP	NP	24
NSP	36	34	31	4
	100	100	100	100
Sous total : aucune + NSP	36	34	31	28

lecture : NP = question non posée
Source : baromètre Drees

Lorsqu'on indique aux personnes interrogées « qu'en moyenne, à 60 ans, les cadres peuvent vivre encore 24 années contre 20 pour les ouvriers », 40 % d'entre elles jugent que « les cadres doivent cotiser plus longtemps car ils ont une espérance de vie plus longue ». Les ouvriers, les titulaires de faibles revenus et les bénéficiaires du RMI soutiennent plus fréquemment cette orientation (respectivement 9, 8 et 7 points au dessus de la moyenne).

Les partisans d'un nombre d'années de cotisation égal sont toutefois plus nombreux (55 %), surtout parmi les « professions libérales, cadres supérieurs » (14 points au dessus de la moyenne nationale). Néanmoins, 96 % des Français pensent que « les personnes qui ont été exposées à des conditions de travail pénibles doivent pouvoir prendre leur retraite plus tôt que les autres actifs ». 77 % des Français pensent par ailleurs que « le fait d'avoir élevé des enfants doit conduire à des avantages au moment de la retraite ». Les femmes le pensent davantage que les hommes (écart de 10 points).

Interrogés sur la réforme des retraites mise en place en 2003, les Français expriment un jugement pondéré. 71 % estiment globalement que « le nouveau système est plus juste car il tient davantage compte des années pendant lesquelles on a travaillé ». Les agriculteurs sont nombreux à estimer le nouveau système plus juste (22 points au dessus de la moyenne), à l'opposé des membres des organisations syndicales, des « professions libérales et cadres supérieurs » et des bénéficiai-

T • 05 à l'avenir, que faudrait-il faire en priorité en matière de retraite ?

	En %			
	2000	2001	2002	2004
Il faut garder le système actuel fondé sur la répartition, en le réformant (1)	48	46	49	51
Il faut ajouter au système actuel un complément d'assurance ou d'épargne individuelle (2)	31	30	46	45
Il faut remplacer le système actuel par un système d'assurance ou d'épargne individuelle (3)	14	17	NP	NP
NSP	7	7	5	4
	100	100	100	100
Sous - total (2) + (3)	45	47	46	45

lecture : NP = question non posée
Source : baromètre Drees

6. En 2002, les 2 réponses proposées étaient : « L'âge de la retraite doit être le même pour tous » et « L'âge de la retraite doit être calculé en fonction de l'âge d'entrée dans la vie active ».

7. Cette attitude de rejet de toute solution par une partie des adhérents des organisations syndicales peut s'expliquer en partie, par l'absence d'une proposition susceptible de leur agréer comme l'augmentation des cotisations des entreprises ou des impôts.

res du RMI (respectivement 15, 9 et 8 points en dessous de la moyenne).

58 % trouvent que « *le nouveau système est meilleur car il offre plus de marges de manœuvre aux individus* ». C'est l'opinion notamment des « 65 ans et plus » (10 points au dessus de la moyenne) contrairement aux « professions libérales et cadres supérieurs » (14 points en dessous de la moyenne), aux membres des organisations syndicales et aux bénéficiaires du RMI (respectivement 18 et 10 points en dessous de la moyenne nationale).

Enfin, 61 % soulignent pourtant, que « *le nouveau système est injuste car c'est la situation du marché du travail qui détermine la date de départ en retraite* ». Cette opinion est portée notamment par les personnes âgées de 25 à 49 ans, les membres des organisations syndicales et les bénéficiaires du RMI (respectivement 10 et 11 points au dessus de la moyenne nationale).

Les réserves vis à vis de la réforme des retraites concernent donc surtout les membres d'organisations syndicales, les bénéficiaires du RMI, parfois rejoints par les « professions libérales et cadres supérieurs ».

un certain pessimisme sur le niveau de vie des retraités dans le futur

Interrogée sur le niveau de vie actuel des retraités par rapport à l'ensemble de la population, l'opinion se divise en trois tiers : « meilleur », « identique » et « moins bon ». La seule évolution remarquable sur la période considérée (2002-2004) est la diminution de 6 points de la réponse « à peu près identique ».

« Artisans et commerçants » et « professions libérales et cadres supérieurs » considèrent le niveau de vie des retraités plutôt « meilleur » que le niveau de vie moyen de la population (respectivement 16 et 12 points au dessus de la moyenne). Les chômeurs répondent plutôt « moins bon » (5 points au dessus de la moyenne) ainsi que les personnes les moins diplômées (13 points d'écart entre les niveaux de diplômes extrêmes).

60 % des personnes interrogées prévoient toutefois que leur niveau de vie sera, lorsqu'ils seront eux-mêmes retraités, « moins bon », 23 % pensent qu'il sera « à peu près identique » et 11 %, qu'il sera « meilleur ». Les personnes âgées non retraitées sont parmi les moins pessimistes (38 % « moins bon », 29 % « à peu près identique », 16 % « meilleur » mais 16 % ne se prononcent pas), probablement car leurs perspectives de retraite sont proches. Les plus pessimistes sont les agriculteurs et les chômeurs (respectivement 74 % et 70 % pensent que leur niveau de vie sera « moins bon »). La catégorie des « employeurs » se distingue anticipant plus souvent un niveau de vie « à peu près identique » (12 points au dessus de la moyenne).

Le système de protection sociale : un attachement général mais variable selon la nature des prestations

l'universalité du système est plus ou moins mise en avant selon la prestation considérée

La maladie est considérée comme le risque le plus universel puisque 86 % des Français (+13 points en quatre ans) estiment que l'assurance maladie doit bénéficier « à tous sans distinction de catégories sociales et

de statuts professionnels » et 9 % (-9 points par rapport à la période 2000-2002) « *uniquement à ceux qui cotisent* » (tableau 6).

Les femmes (7 points d'écart par rapport aux hommes), les chômeurs, et les bénéficiaires du RMI (respectivement 7 et 9 points au dessus de la moyenne) sont les plus partisans de l'universalité des prestations en matière de retraite. Les « artisans ou commerçants » y sont moins favorables (9 points en dessous de la moyenne) ; ils préfèrent que ces prestations soient réservées « *uniquement à ceux qui cotisent* » (9 points au dessus de la moyenne nationale), alors que les bénéficiaires du RMI sont particulièrement opposés à cette restriction (17 points en dessous de la moyenne nationale).

En matière d'allocations familiales, ils sont au contraire plus nombreux à souhaiter verser les prestations aux plus modestes (9 points au dessus de la moyenne) plutôt que de les réserver « *uniquement à ceux qui cotisent* » (7 points en dessous de la moyenne).

On observe, au sujet des allocations de chômage, des écarts symétriques de 5 points entre les femmes, plus universalistes, et les hommes (plus enclins à les réserver aux seuls cotisants).

Les « 18-24 ans » se distinguent par leur souhait de réserver l'indemnisation du chômage aux plus modestes

à votre avis...devrait-elle bénéficier uniquement à ceux qui cotisent, uniquement à ceux qui ne peuvent pas ou n'ont pas les moyens de s'en sortir seuls (« aux pauvres » dans le tableau) ou à tous sans distinction de catégories sociales et de statut professionnel ?

		En %			
		2000	2001	2002	2004
L'assurance maladie	A tous	73	71	73	86
	Uniquement à ceux qui cotisent	18	19	18	9
	Uniquement « aux pauvres »	7	8	8	4
Les retraites	A tous	65	62	64	70
	Uniquement à ceux qui cotisent	28	28	29	26
	Uniquement « aux pauvres »	5	7	6	3
La prestation dépendance	A tous	NP	NP	NP	69
	Uniquement à ceux qui cotisent	NP	NP	NP	11
	Uniquement « aux pauvres »	NP	NP	NP	18
Les allocations familiales	A tous	62	59	62	65
	Uniquement à ceux qui cotisent	15	16	16	12
	Uniquement « aux pauvres »	21	22	20	21
Les allocations de chômage	A tous	59	56	59	62
	Uniquement à ceux qui cotisent	24	25	27	25
	Uniquement « aux pauvres »	15	16	13	12

lecture : NP = question non posée
Source : baromètre Drees

(8 points au dessus de la moyenne), les « artisans ou commerçants » par leur vœu de les verser aux cotisants uniquement (8 points au dessus de la moyenne). Les bénéficiaires du RMI se démarquent symétriquement de la moyenne par leur réticence plus marquée à réserver cette prestation « à ceux qui cotisent » et par leur propension plus forte à la réserver aux plus modestes.

Les prestations liées à la dépendance appellent une réponse universaliste des agriculteurs (10 points au dessus de la moyenne).

le volume des dépenses de protection sociale n'est globalement pas jugé excessif, même si certaines économies sont jugées nécessaires

59 % des Français estiment « normal », après en avoir été informés par l'enquêteur, que « la France consacre environ le quart de son revenu national au financement de la protection sociale », ce jugement ayant tendance à se consolider au cours du temps (+9 points entre 2000 et 2002, stable ensuite). Cette progression trouve sa contrepartie dans la diminution du nombre de personnes qui considèrent cette part comme « insuffisante » (22 % des Français, -8 points en quatre ans) [graphique 4].

Beaucoup d'agriculteurs estiment par contre ce niveau de financement « excessif » (11 points au dessus de la moyenne), tandis que les bénéficiaires du RMI sont plutôt enclins à

penser que ce niveau de financement est « insuffisant » (16 points au dessus de la moyenne).

Selon les prestations, entre 40 et 64 % des personnes interrogées pensent « qu'il est possible de faire des économies sans diminuer et la qualité des prestations ». Cette idée régresse néanmoins assez nettement sur l'ensemble de la période et pour toutes les prestations envisagées (tableau 7).

T • 07 dans chacun des domaines de la protection sociale suivants, pensez-vous qu'il est possible de faire des économies sans diminuer le montant et la qualité des prestations ? En %

	2000	2001	2002	2004
L'assurance maladie	67	62	68	64
Les allocations de chômage	57	56	61	53
Les allocations familiales	57	54	58	51
Les retraites	47	46	49	40

Source : baromètre Drees

C'est dans le domaine de la maladie que cette opinion est la plus affirmée. Les agriculteurs, les « professions libérales et cadres supérieurs », les employeurs, les plus diplômés, les titulaires de hauts revenus estiment le plus fréquemment (de 7 à 13 points au dessus de la moyenne) possible de réaliser des économies, à l'inverse des bénéficiaires du RMI (11 points en dessous de la moyenne).

On retrouve précisément le même clivage concernant les allocations de chômage.

l'attachement au système public de protection sociale a tendance à se renforcer au cours des quatre années

L'attachement des Français au caractère public du système de protection sociale a plutôt progressé depuis quatre ans⁸. Ce débat semble d'ailleurs plus familier à l'opinion, eu égard à la diminution du taux de non-réponses (7% des Français ne se prononcent pas, -4 points en quatre ans).

59 % des personnes interrogées déclarent ainsi que l'autorisation de mise en concurrence des caisses publiques et des assurances privées

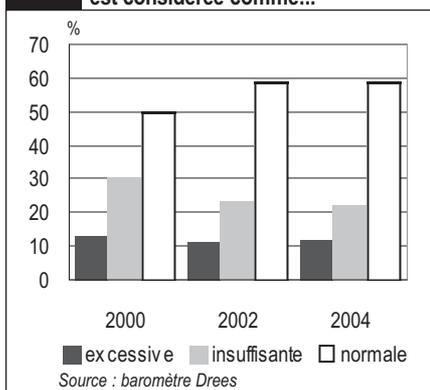
« serait plutôt une mauvaise chose car cela créerait un système de protection sociale à deux vitesses », ce qui représente une augmentation très nette en quatre ans (+9 points par rapport à 2000). Les « salariés du secteur public » et les membres d'organisations syndicales sont parmi les plus convaincus (7 et 11 points au dessus de la moyenne).

34 % des personnes interrogées (-5 points en quatre ans) pensent en revanche que cela « serait plutôt une bonne chose, car cela permettrait d'avoir des prestations de base plus élevées et de plus grande qualité ». Cette opinion est plutôt défendue par les « artisans ou commerçants » et les personnes qui tirent leurs revenus d'une activité indépendante ou d'actifs financiers (entre 8 et 15 points au dessus de la moyenne).

Au total, 80 % des personnes interrogées (+7 points en quatre ans) pensent que les systèmes d'assurance maladie ou de retraite doivent rester essentiellement publics, opinion moins répandue chez les « artisans, commerçants » (11 points en dessous de la moyenne) et chez les plus jeunes (écart de 8 points entre les tranches d'âge extrêmes).

46 % des Français (+7 points en quatre ans) estiment que les entreprises ne doivent « ni plus, ni moins cotiser qu'actuellement », alors que 41 % (+5 points en quatre ans) déclarent qu'il est souhaitable qu'elles cotisent davantage, et que seulement 7 % (-10 points en quatre ans) préconisent qu'elles cotisent moins. Les partisans du *statu quo* se rencontrent davantage chez les agriculteurs, les « indépendants sans salariés » et les

G • 04 la part du revenu national consacrée à la protection sociale est considérée comme...



8. « En France, pour l'assurance maladie de base, pour la retraite de base ou pour l'assurance chômage on ne peut pas choisir entre une assurance privée ou une caisse publique. Selon vous, l'autorisation de mise en concurrence des caisses publiques et des assurances privées... »

1. Serait plutôt une bonne chose, car cela permettrait d'avoir des prestations de base plus élevées et de plus grande qualité.

2. Serait plutôt une mauvaise chose, car cela créerait un système de protection sociale à deux vitesses.

« artisans ou commerçants » (respectivement 26, 17 et 16 points au-dessus de la moyenne). Les ouvriers sont les plus enclins à privilégier l'augmentation des cotisations patronales (11 points au-dessus de la moyenne), contrairement aux agri- cultivateurs et aux « artisans, commerçants » (32 et 31 points en dessous de la moyenne). Parmi ceux qui souhaitent une réduction des cotisations, les « artisans, commerçants » et les agriculteurs (13 et 11 points au-dessus de la moyenne) se distinguent à nouveau nettement des autres professions.

une disposition à cotiser davantage qui reste minoritaire mais tend à augmenter

La disposition que déclarent les Français à accepter de cotiser davantage pour maintenir le niveau de prestations sociales reste globalement minoritaire, mais elle a augmenté depuis 2000, en ce qui concerne l'ensemble des allocations (tableau 8).

Cette disposition à cotiser davantage apparaît plus forte au sein des milieux favorisés, notamment les « professions libérales et cadres supé-

T 08 à l'avenir, compte tenu de votre niveau de ressource, seriez-vous prêts à cotiser davantage pour maintenir le niveau de prestations en ce qui concerne ?

	En %			
	2000	2001	2002	2004
Les aides aux personnes handicapées	NP	NP	NP	46
Les aides aux personnes âgées dépendantes	NP	NP	NP	44
Les retraites	37	39	41	43
L'assurance maladie	34	37	39	40
Les allocations familiales	28	30	31	31
Les allocations de chômage	27	30	31	30
lecture : NP = question non posée				
Source : baromètre Drees				

rieurs », chez les hommes et chez les jeunes.

les services publics du secteur sanitaire et social sont réputés rendre un service de qualité

Les opinions sont contrastées suivant les services considérés mais pour les personnes interrogées, tous les services publics du secteur sanitaire et social sont considérés comme rendant un service de qualité (tableau 9). Les publics directement concernés comptent en outre systématiquement parmi

les plus favorables : les familles pour les caisses d'allocations familiales, les retraités pour les maisons de retraite et les chômeurs pour les Assedic et l'ANPE. Il est vrai toutefois que ce sont aussi les plus critiques, très peu de demandeurs d'emploi étant en fait sans opinion.

Avec la Poste, les Assedic et l'ANPE sont les seuls services pour lesquels une certaine diminution de la qualité est mise en avant par les interviewés, sans doute en lien avec l'augmentation du chômage au cours de la période récente. Par contre, hôpitaux et cliniques voient la qualité de leurs services de plus en plus appréciée. ●

T 09 estimez-vous que ... rendent un service de qualité ?

	En %	
	2002	2004
Les hôpitaux	82	87
Les cliniques	82	84
Les caisses d'assurance maladie	78	82
La Poste	82	78
Les caisses d'allocations familiales	71	73
Les maisons de retraite	60	61
Les ASSEDIC	56	52
L'ANPE	45	37
lecture : NP = question non posée		
Source : baromètre Drees		

POUR EN SAVOIR PLUS :

- Laurent CAILLOT, Romina BOARINI, Christine LE CLAINCHE : « Les opinions des Français en matière de retraites de 2000 à 2002 », Études et Résultats, n° 210, Drees, janvier 2003.
- Pierre BOISSELOT : « Santé, famille, protection sociale, exclusion : les opinions des Français de 2000 à 2002 », Études et Résultats, n° 223, Drees, mars 2003.
- Michel FORSÉ et Maxime PARODI : « Stabilité et évolutions des opinions à l'égard de l'État Providence entre 2000 et 2002 », Études et Résultats, n° 273, Drees, novembre 2003.
- Corinne METTE : « Les opinions des Français sur la dépendance des personnes âgées de 2000 à 2002 », Études et Résultats, n° 274, Drees, novembre 2003.
- A. GRAMAIN, M. MOMIC : « Opinions des Français sur la pauvreté et l'exclusion en 2002 », Études et Résultats, n° 357, Drees, décembre 2004, in Les travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la Documentation française, 2003-2004.
- Katia JULIENNE et Muriel MONROSE : « L'opinion des jeunes adultes en matière de protection sociale en 2002 », Études et Résultats, n° 328, Drees, juillet 2004.
- Katia JULIENNE et Muriel MONROSE : « Les opinions des Français sur la pauvreté et l'exclusion au début de l'année 2004 », Études et Résultats, n° 357, Drees, décembre 2004.
- Cristel ALIAGA : « Le tabac : vingt ans d'usage et de consommation », Insee Première, n° 808, octobre 2001.
- Cristel ALIAGA : « les femmes plus attentives à leur santé que les hommes », Insee Première, n° 869, octobre 2002.
- Philippe GUILBERT, Hélène PERRIN – ESCALON : Baromètre santé nutrition 2002, Éditions Inps, 2004